

Envisager l'avenir avec les normes

Progressivement, les normes, les labels, les marques et les certificats s'imposent aux professionnels de la filière forêt-bois. Dans un processus de normalisation générale, ils doivent faire face à une réglementation coûteuse et complexe, naviguant entre PEFC, NF, CE, ISO et autres marques de qualité. Aujourd'hui, certains sont encore réticents à les intégrer. Ils sont toutefois conscients qu'à terme, elles seront indispensables et incontournables à la vente de leurs produits. C'est au final souvent la demande ou l'attente du client qui fixe les règles du marché.

Exploitation forestière

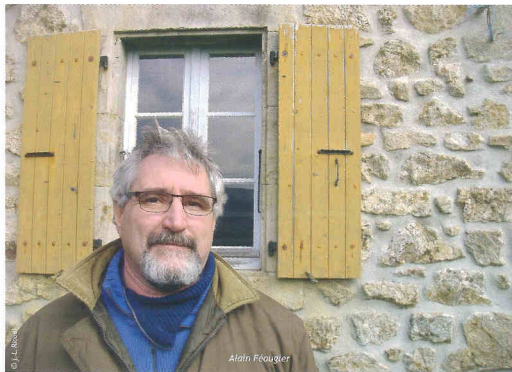
PEFC : anticiper et organiser la demande de bois future

À Saint-Michel-de-Boulogne (Ardèche), les terres qui n'étaient plus cultivées ont progressivement laissé place à la forêt. Un constat qui a poussé le président de l'Asam (Association des sylviculteurs d'Aubenas et de la montagne) et aussi maire de la commune, Alain Féouquier, à entamer une réflexion sur la manière dont il pouvait exploiter cette ressource. « Il fallait construire une culture forestière » dit-il, dans un pays qui vivait de l'agriculture et du pastoralisme. Pour se faire, il s'est intéressé à la commercialisation des bois : « Pour sortir le bois de la forêt, nous devons partir d'une offre et pour l'organiser, il nous fallait une

norme ». Alors que l'Asam était à la recherche de financements, elle s'est rapprochée du GSCA (Groupement des sylviculteurs des Cévennes ardéchoises) pour avoir une vision globale du territoire. Au printemps 2009 et au bout de deux ans de démarche, le label PEFC s'est imposé. Il est donc trop tôt pour saisir l'impact de l'opération mais déjà PEFC, note M. Féouquier, a permis non seulement de dynamiser l'association, mais surtout d'approcher les propriétaires en leur prodiguant services et conseils avec l'expertise du CRPF.

La démarche de M. Féouquier n'est pas démentie par Gérard Achaintre, ETF dans le Nord-Beaujolais qui, avec ses deux frères, a adopté PEFC en avril 2009 après qu'un exploitant l'ait exigé. « Quand les entreprises et les propriétaires sont PEFC, c'est plus facile de vendre du bois ». Mais il remarque toutefois que ce sont « surtout les papeteries qui le demandent », les scieries et les exploitants ne l'imposant pas encore systématiquement. Pourtant, M. Achaintre a relevé que si « beaucoup de bois de trituration a été écoulé cet été, c'est parce qu'il avait cette certification ». Il voit donc d'un très bon œil ce label qui offre une garantie qualitative supplémentaire sans engendrer d'investissements particuliers et le confort dans sa manière de travailler en gestionnaire-jardinier de la forêt.

► Contact : Alain Féouquier - Asam
04 75 87 10 56



Alain Féouquier

Scierie

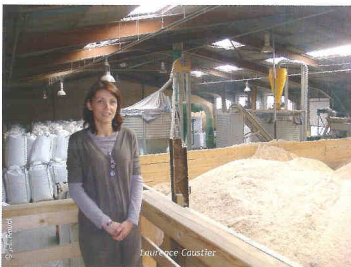
« C'est la norme CE qu'il faut mettre en place ! »

À la tête d'une scierie de quatre personnes dans le Rhône, Florian Pomarede se veut lucide : « Le monde du sciage est en mutation car on nous demande de nous adapter pour vivre. Si on ne le fait pas, un jour, les grosses entreprises vont irrémédiablement prendre le dessus ». Ainsi, et pour se distinguer des autres scieries de dimension comparable, M. Pomarede a décidé de proposer des bois rabotés et séchés, ce qui lui permet de s'ouvrir au marché régional - 60 % en région et 40 % dans le Sud-ouest - sans pour autant miser sur la vente de gros volumes. Pour acheter ses bois, de plus en plus de professionnels comme les lamellistes considèrent la certification CE comme un préambule. « Ce sont les clients qui le demandent et comme le marché fixe en permanence les règles, je m'adapte ». Donc, avant de reprendre la scierie il y a un peu plus d'un an, le jeune entrepreneur, tout comme son personnel, a fait une formation sur les normes. « C'est la norme CE qu'il faut mettre en place ! souligne-t-il. Cette norme demande de scier le bois par conditionnement et c'est elle qui est de plus en plus exigée ». Mais cela ne va pas sans contraintes. Il envisage l'embauche d'une personne pour faire face au surcroît de travail imposé par la gestion des normes. Et même si ces dernières vont permettre aux acteurs du secteur de comparer leurs produits objectivement, il n'oublie pas de noter qu'elles ajoutent un coût supplémentaire représentant un investissement non négligeable pour les structures modestes. « Pour estimer la résistance mécanique des bois, les petites scieries travaillent avec le classement visuel. La machine qui nous permettrait de le calculer avec fiabilité est trop chère ». Et il ajoute : « Soit on investit, soit on intègre les normes. Moi, je fais les deux ! Je commence avec la norme CE, et progressivement j'intégrerai PEFC ». Aujourd'hui, il insiste sur la valeur ajoutée, que lui procurent sa raboteuse et le séchage des bois, qui lui permettra de financer les investissements à venir et le processus de mise aux normes de sa scierie.

► Contact : Boissif SARL - 04 74 03 64 78 - boissif@hotmail.fr

Bois énergie

Azur Pellets : la norme intégrée dans le processus de production



Laurence Caustier

« Ça ! C'est notre certificat de qualité : NF Granulés Biocomposites ». Laurence Caustier, cogérante avec son mari Jean-Charles d'Azur Pellets à Pontcharra (Isère), arbore le document obtenu en avril 2009, juste un mois après que cette marque ait été créée. Pour cette entreprise, l'obtention du certificat a été le point de départ de la commercialisation des granulés bois, du pellet. Venant du monde industriel, il leur paraissait essentiel de se distinguer très rapidement et d'afficher une image de qualité tant dans

la production de granulés que dans la vente, en portant un soin particulier à la relation avec le client, en lui proposant des services particuliers, en étant attentif aux problèmes qu'il peut rencontrer. D'autant plus que la concurrence est rude dans la région. Sur les cinquante unités de granulés bois en France, pas moins de neuf sont installées en Rhône-Alpes. « Ce qui veut dire qu'il y a un marché local », précise M^{me} Caustier qui ajoute qu'Azur Pellets s'approvisionne dans les 14 scieries des massifs alentours et que la société s'appuie sur une clientèle de proximité. « Pour moi, nous sommes des artisans et c'est dans la logique du granulé d'avoir ce lien direct avec nos clients et nos fournisseurs », dit-elle. Et pour satisfaire la cohérence de leur projet industriel, les deux entrepreneurs ont dû aller au-delà du cahier des charges imposé par le certificat de qualité NF (le pouvoir calorifique interne du granulé, sa dimension, son taux de soufre, de chlore et d'azote, sa masse et sa résistance mécanique...) et faire des tests de qualité connexes à la norme NF. Cela, le couple l'avait anticipé : « avant que la norme soit sortie, nous avions mis en place un processus de contrôle » dit-elle tout en ajoutant que pour faire toutes ces mesures, il faut monopoliser le personnel pendant la fabrication du pellet. « ce sont des coûts cachés car ce ne sont pas des coûts réservés à produire des granulés ». Une contrainte réelle pour les petites unités de production.

* Pellet : mot anglais pour granulé

► Contact : Azur pellets - 09 61 57 40 90
www.azurpellets.fr - accueil@azurpellets.fr

Ameublement

Un seul label : la marque Mobalpa

La Société Fournier, entreprise installée à Thônes (Haute-Savoie), fabrique des meubles de cuisine, de rangement et de salle de bains, notamment sous la marque Mobalpa. Le bois y est utilisé sous forme de panneaux de particules principalement, de contreplaqué et de bois massif.

Contrairement aux produits de certains concurrents, les produits Mobalpa ne présentent ni l'écolabel NF environnement, ni la marque de qualité NF ameublement. Christian Farat, directeur qualité et environnement, explique ce choix : « Les écolabels concernent peu de produits dans le secteur de l'ameublement et ne font pas vendre. En ce qui concerne la marque NF ameublement, nous l'avons eue pendant une dizaine d'années, puis le service marketing a estimé qu'il ne fallait pas téscooper la marque NF avec la marque Mobalpa qui se suffit à elle-même ». En revanche, depuis 2002, l'entreprise est certifiée ISO 9001 (management de la qualité) et ISO 14001 (management environnemental). Selon Christian Farat, « la certification ISO 9001 a permis d'apporter un gage de sérieux dans les relations avec les entreprises partenaires ». Son coût est difficilement chiffrable puisqu'en améliorant l'organisation et l'efficacité de l'entreprise, elle a fini par être rentable financièrement. En revanche, le coût du passage à ISO 14001 est estimé à plus de 3 millions d'euros. « Il fallait entrer en conformité avec toutes les réglementations applicables à l'entreprise. C'était une démarche très importante pour nous mais dont le retour financier est nul. Nous avons d'ailleurs identifié dans un sondage que les clients de Mobalpa ne sont pas



Christian Farat

spécialement influencés par notre démarche « développement durable ». La société Fournier hésite à intégrer des chaînes de contrôle PEFC et FSC, par crainte de ne pas trouver assez de fournisseurs certifiés.

► Contact : Sté Fournier - 18, rue des Yvernaies - 74230 Thônes
04 50 65 53 06 - cfarat@fournier-habitat.com



Mobalpa - Thônes

Construction Bois

« La norme doit être la finalité technique du produit »

En 1990, Jean-Luc Sandoz présentait le prototype du Sylvastest, appareil à ultrasons utilisé pour qualifier la performance mécanique du bois. Vingt ans plus tard, il dirige deux bureaux d'étude développant notamment des technologies à ultrasons et concevant des structures en bois de grande portée, et deux sociétés, dont Ecotim (Savoie) qui produit ces structures en bois préfabriqués. Les deux principales normes que doit respecter Ecotim dans la construction de ses dalles et charpentes en bois dépendent de l'Eurocode 5 : la norme EN 338 sur la performance mécanique des bois massifs et Bois massifs reconstitués (BMR) et la norme EN 11-94 pour les bois

lamellés collés. Ecotim commercialise d'ailleurs le Triomatic®, la machine à ultrasons utilisée pour classer mécaniquement le bois selon ces normes et les marquer CE. « La mise en place de ces normes a ouvert un champ énorme à la valorisation du bois dans le domaine de la haute performance. En fabriquant des structures utilisant moins de matière, on a pu faire des économies et être plus compétitif vis à vis de l'acier et du béton » estime Jean-Luc Sandoz. En revanche, il n'a pas certifié ses entreprises ISO 9001, « certification à la mode dans les années 1990 mais pas prioritaire aujourd'hui » ni ISO 14001 « très dépassée par les discussions actuelles sur l'empreinte carbone et la dépense énergétique ». « Nous sommes constamment dans une démarche d'interaction entre notre pôle technologie et notre pôle structure, donc avant d'entrer dans une normalisation générale, nous devons normaliser nos propres systèmes, ajoute-t-il. Une norme ne m'intéresse que si elle influence la finalité technique du produit.

Si c'est pour suivre le mouvement, ce n'est pas la peine ». Côté approvisionnement, Ecotim utilise 95 % de bois issus de forêts PEFC et quasiment exclusivement du bois sec. « Nous n'utilisons pas encore suffisamment de bois local mais il faudrait pour cela qu'il soit compétitif avec le BMR ou le lamellé collé sec et classé mécaniquement que nous utilisons au quotidien ».

► Contact : 03 81 44 03 10 - info@cbs-cbt.com - www.cbs-cbt.com



Jean-Luc Sandoz

Dossier réalisé par

Éric Leroy-Terquem et Jean-Léouis Rioual

Pavenir de la forêt
est entre VOS mains

FILÈRE BOIS ET UTILISATIONS DU BOIS
DROIT ET FISCALITÉ DE LA FORÊT
COURS DES BOIS SUR PIED
POLITIQUE FORESTIÈRE
ET RÉGLEMENTATIONS MATÉRIEL FORESTIER
SYLVICULTURE ET GESTION FORESTIÈRE



La
FORÊT PRIVÉE
REVUE FORESTIÈRE L'ÉCOHOPÉENNE

50 61 av. de la Grande Arrière Tél. : 01 45 00 46 61
75762 PARIS cedex 16 France Fax : 01 40 67 16 62
« C'est que nous grandissons ensemble » www.laforetprivée.com

Un groupement
d'achat :



Les Scieries de la Loire

6 scieries complémentaires
pour acheter toutes catégories de
grumes de résineux : palette, char-
pente etc..
Scieries :

- BOIS DU HAUT FOREZ CHALMAZEL
- CHASSIGNOL BELMONT DE LA LOIRE
- FRATY SAINT PRIEST LA PRUGNE
- FORGE MAHUSSIER ST HAON LE VIEUX
- GAGNIÈRE CHAMBIÉON
- SEIGNOL SAINT PRIEST LA PRUGNE

Un numéro de téléphone :
Mickaël MOINE

06 98 88 82 00



Investissements Forestiers
Indicateur European forêts online
prix du marché des forêts

Massifs Forestiers
Propriétés de chasse et étangs
à vendre sur toute la France



EUROPEAN SA
124 bis, avenue de Villiers
75017 PARIS
Tél : 01.40.54.11.22

Email : contact@europeansa-online.com
Site : www.europeansa-online.com